

## **Déclaration FSU au CTPD du 18 mars 2010**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous connaissez le grave conflit qui oppose les principales organisations du second degré (majoritaires) avec le ministère de l'éducation nationale. Celui-ci est la cause des dernières grèves comme celle du 12 mars ; la grève du 23 mars, dans un cadre plus général, recouvre bien les mêmes revendications plus les retraites.

Nous ne développerons pas toutes les raisons mais pour rappel :

Les suppressions de postes : on a entendu quelques voix ces dernières heures critiques sur cette question même dans la majorité parlementaire, iront-elles jusqu'à un collectif budgétaire ? C'est ce que nous demandons.

La réforme des lycées et celle des LP ont des logiques semblables avec en arrière plan la suppression de postes : cette année en lycée, la mise en place de la réforme se traduit par la suppression de 18 postes définitifs dans l'Yonne et la mise en œuvre de cette réforme en 1<sup>ère</sup> et Tle conduirait à de nouvelles suppressions, notamment dans les disciplines technologiques.

Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement : c'est un aspect essentiel évidemment quand on relie le Conseil Pédagogique, les décrets sur les CA, l'évaluation des enseignants, les postes spécifiques, le recrutement des Assistants Vie scolaire et des vacataires, etc.

Le changement de nos métiers : ce qui est périphérique à l'enseignement, l'alourdissement des tâches demandées, devient tellement excessif qu'on se rendra bientôt compte que tout cela aura pour conséquence une baisse du niveau des élèves en France même s'ils sont toujours plus nombreux à avoir le DNB !

Quand nous voyons dans le projet académique et le cahier des charges de la formation l'importance donnée à l'évaluation par compétences nous ne pouvons qu'être inquiets. La volonté est de changer les pratiques des enseignants non par de la formation réfléchie sur ses pratiques et en lien avec la recherche mais en imposant de « bonnes pratiques » uniques avec le formalisme du livret de compétences et les items retenus, ne pourra conduire que vers une dérive grave qui, là aussi, dégradera lourdement la qualité de l'enseignement. Certains semblent avoir oublié que l'essentiel est quand même de faire apprendre aux élèves !

M. l'Inspecteur d'Académie, vous qui êtes attachés à l'exactitude des mots, vous devriez souffler au recteur qu'il y a lieu de modifier les documents rectoraux : le mot connaissances, conformément aux textes ministériels, doit être placé avant le mot compétences !

Et nous ne pouvons que rapprocher ceci de la formation des maîtres. Quand nos jeunes collègues vont se retrouver l'an prochain à préparer 18h de cours pendant 30 semaines sur 36, soyez assurés qu'elles seront moins bien préparées que les 4-6h ou 8h actuelles ! De bien mauvaises habitudes seront données aux collègues et vous allez certainement faire le beau jour des sites proposant des séquences toutes faites et faire devenir les enseignants non plus des concepteurs mais des exécutants, chargés de remplir des tableaux de croix !

Mais Mme le Recteur pourra réunir à Dijon le gratin des chefs d'établissement, ceux dont le collège a obtenu des résultats faramineux.

Sur les postes définitifs et les Blocs de Moyens Provisoires, nous ferons des propositions pour implanter des postes définitifs supplémentaires. La dotation en heures postes pour les collèges augmente de 427h soit l'équivalent de 24 postes. 19 créations, 3 suppressions soit un solde de + 16 : cela veut dire qu'il y aura encore plus de BMP.

1083h en BMP soit l'équivalent de 60 postes. Sur 900 postes définitifs. Sans parler des 39 collègues qui devront faire un complément de service hors de leur établissement.

Pour les lycées, les BMP représentent 940 heures soit l'équivalent de 52 postes !

Sur les postes spécifiques, nous ferons la démonstration tout à l'heure que les chefs d'établissement après avoir choisi les enseignants faisant partie du conseil pédagogique (au moins, voici une assemblée qui ne contestera pas ses choix ! contrairement au CA ou il existe encore des élections ... mais la prochaine réforme verra peut-être les membres du CA être eux aussi désignés par le chef d'établissement) va pouvoir choisir ses enseignants en écartant d'autres ! Un vrai patron quoi ! en totale contradiction avec ce que doit être la Fonction Publique.